

Liste des annexes

Annexe I : répartition des candidats

Annexe III : note aux candidats

Annexe IV : attestation sur l'utilisation des cils

Annexe V : modalité de transmission pour l'épreuve E6

Annexe VI : page de couverture

1 de la note de synthèse

2 du rapport d'activité professionnelles

Annexe VII : pièces à fournir pour l'épreuve E6

Annexe VIII : transmission des appréciations du maitre de stage de 2^{ème} année

Annexe XI : instructions livret scolaire

Annexe XIII modèle attestation de stage et certificat de travail

Annexe XV formulaire inscription engagement étudiant

Annexe XVI formulaire de demande de reconnaissance - engagement étudiant

EPREUVES PRATIQUES ET ORALES : RÉPARTITION DES CANDIDATS SUR LES CENTRES D'EXAMEN

ACADÉMIES ET ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE DES CANDIDATS	CENTRES D'EXAMEN	OPTIONS A et B			OPTION C		
		E41	E42	E6	E41	E42	E6
TOULOUSE : Options A B et C		E41	E42	E6	E41	E42	E6
Lp Hélène Boucher (0310057u) Lp Skhole D'art Toulouse (0312883r) Cfa Coiffure Esthétique Jasmin (0311375b) Etp Adonis (0312717k) Etp Sylvia Terrade Toulouse (0312745r) Lp Skhole D'art Montauban (0820885s) Lycée Borde Basse Castres Candidats Individuels et enseignement à distance 81	LP HELENE BOUCHER— TOULOUSE :	X	X		X	Bordeaux	
	LP SKHOLE D'ART MONTAUBAN (épreuve orale E6 options A et B)			X			
	LYCEE LA BORDE BASSE CASTRES (épreuve orale E6 option C)						X
MONTPELLIER : Options A B et C							
Lp Jules Ferry (0340045p) Lycée St Joseph Marvejols Le Portrait Carcassonne Espace Bourcier-CBM Ecole Sylvia Terrade Béziers Ecole Sylvia Terrade MRP Ecole Esthétique Sankali Candidats Individuels et enseignement à distance 11-34-30-66	LYCEE JULES FERRY MONTPELLIER	X	X	X			X
LYON : Option C							
Lp Du Premier Film Lyon (0690092a) Ecole Peyrefitte Lyon (0691875n)	ECOLE PEYREFITTE— LYON (épreuve orale E6)						X
BORDEAUX : Option C							
Lp La Morlette Cenon (0330069W) Ecole Sylvia Terrade Bordeaux (0331557N)	LP LA MORLETTE— CENON				X		X
<i>Uniquement pour l'épreuve E42 :</i> Lp Hélène Boucher Etp Adonis)	LYCEE ST LOUIS BORDEAUX (épreuve E42)					X	

➔ **RAPPEL** : le dossier support de l'épreuve E6 doit être expédié ou déposé sur le centre d'épreuve ORALE indiqué ci-dessus, selon le lieu de rattachement du candidat au plus tard le 9 mai 2022

- LP La Borde Basse rue Comte Emmanuel de las cases 81100 Castres (tél : 05 63 62 11 87)
- Lycée Professionnel Privé Skhole d'Art, 7 allée de l'Empereur 82000 Montauban (tél : 05 63 63 88 31)
- LP la Morlette, 62 rue Camille Pelletan BP 80139 33150 Cenon (tél : 05.57.80.37.00)
- Lycée Professionnel Jules Ferry, 270 Avenue de la colline 34077 Montpellier cedex 5 (tél : 04.67.10.74.01)
- Ecole Peyrefitte, 21-24 Rue Tilsitt 69002 Lyon (tél : 04.78.37.35.95)

N.B : une liste établissant l'ordre de passage des candidats aux épreuves orales et pratiques sera affichée dans chaque centre au moment des épreuves écrites.

ANNEXE III

NOTE AUX CANDIDATS

Les calculatrices peuvent être autorisées pour certaines épreuves écrites et pratiques, **sauf mention contraire portée sur le sujet.**

L'utilisation de moyens de communication (téléphones portables, smartphones, montres connectées, messageries électroniques) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement. Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d'un appareil de ce type fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. L'appareil sera confisqué pour la durée de l'épreuve.

Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites. Un affichage sera réalisé dans chaque centre.

Pour chaque épreuve, prévoir les protections adaptées selon la réglementation sanitaire en vigueur : gel ou solution hydroalcoolique, masque à usage unique, visière ou lunettes de protection.

Pour les épreuves écrites, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

- compas, rapporteur, règle graduée ;
- crayons de couleur, feutres ;
- ciseaux, colle, agrafeuse.

Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies. Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : français, langue vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

Pour l'épreuve orale de soutenance de projet E6.

Il est rappelé que l'épreuve E6 n'est pas une épreuve de soutenance de rapport de stage ou de présentation d'activités professionnelles. Il s'agit d'une épreuve de **soutenance de projet**. Si le rapport doit impérativement mettre en évidence la logique de la **démarche** de projet suivie, la **soutenance** le doit également.

Le projet est par conséquent au cœur des objectifs du stage, stage en lien avec l'option du BTS MECP. Il doit être validé par l'équipe pédagogique avant la signature de la convention de stage. Le professeur référent s'assurera, lors de ses visites et de ses échanges avec le stagiaire et/ou le maître de stage, du respect des objectifs du stage.

Les candidats lors de leur soutenance peuvent, éventuellement, avoir à leur disposition :

- Pendant l'exposé :
 - un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté) ;
 - un support de présentation (Exemple : support numérique ...) ;
 - une fiche « guide » de leur exposé.
- Pendant l'entretien :
 - un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté).

En cas de support numérique de présentation, chaque groupement interacadémique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.

Pour l'épreuve de techniques professionnelles.

Le temps d'installation du poste de travail et du modèle est compris dans le temps de l'épreuve.

La mise en tenue des candidats et des modèles se fait obligatoirement dans les vestiaires des centres d'examen.

Chaque candidat devra se présenter en **tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle féminin **âgé de plus de 18 ans**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques esthétiques (soins, maquillage, manucurie, beauté des pieds, épilation...) figurant au programme du brevet de technicien supérieur.

Un même modèle ne sera pas autorisé pour plusieurs candidats (non-conformité donc impossibilité de passer l'épreuve).

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- en tenue pour soins esthétiques ;
- le visage maquillé (fond de teint, un fard à paupières, mascara, rouge à lèvres clair). Le maquillage permanent est interdit ainsi que les faux cils et extensions de cils ;
- les ongles des mains et des pieds vernis (laque foncée) et non préparés (prothèse d'ongle interdite). De plus, les ongles des mains auront un bord libre de 2 mm minimum ;
- les sourcils, les aisselles, les jambes et le « maillot » non épilés ;
- sans piercing et implant métallique pendant les soins.

Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.

Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de l'esthétique, **il doit impérativement rester d'une neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard ...). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

Une femme enceinte ne peut servir de modèle.

Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.

Apporter dans un **contenant sans marque distinctive** :

1. les produits de soins esthétiques :

- **pour le visage et le décolleté :**

- produits nettoyants (lait, lotion, démaquillant pour les yeux, lingettes démaquillantes, produits de gommage mécanique à grains, gommage mécanique à peluches, gommage chimique, complexe moussant) ;
- masques terreux, crémeux, gels, modelants paraplasmiques à froid, thermiques, une feuille de collagène (visage), masques + patches ou lunules pour le contour des yeux ;
- produits de modelage, huile et crème ;
- sérums ou ampoules spécifiques dont une ampoule coup d'éclat ;
- crème contours des yeux et contours des lèvres ;
- crème de jour.

- **pour les mains et les pieds :**

- produits démaquillants, émollients, traitants (huile, crème) ;
- kit complet d'onglerie artificielle (capsules, gels UV) ainsi que le matériel de réparation des ongles (pansements et colle). La lampe UV ou Led est fournie par le centre.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACADEMIE DE

Session 2022

ANNEXE IV

BTS Métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie

Attestation à renseigner par le candidat et le modèle
et
à présenter le jour de l'épreuve U41 par le candidat

Centre d'examen :

Date :

CANDIDAT :

NOM Prénom :

N° du candidat :

MODELE :

NOM Prénom du modèle :

Date de naissance :

Nous certifions sur l'honneur que le test nécessaire pour les teintures de cils a été effectué et que son résultat autorise l'utilisation des produits de coloration choisis.

Signature du modèle :

Fait à

Le2022

Signature :

Signature du candidat :

Fait à

Le2022

Signature :

- **pour le corps :**

- produits nettoyants (lait, lotion, produits de gommage, complexe moussant) ;
- sérum traitant ;
- produit de modelage (huile et crème) ;
- lait hydratant, crème raffermissante, lait autobronzant, gel drainant ;
- masques modelants à froid, crème ou gel thermo-actif, masque terreux, boue auto-chauffante, enveloppement d'algues ;
- lotion réfrigérante ;
- deux bandes Velpeau ;
- produits pré et post-épilation.

2. les produits de maquillage :

- pour le visage et le décolleté : base de teint, BB crème (teinte adaptée au modèle), fonds de teint de couvrances différentes et adaptés au modèle (2 fluides et 2 compacts), correcteurs de teint (gras et secs), poudre libre, poudre de soleil, fards, gloss, rouges à lèvres (couleurs intenses et claires / harmonies chaudes et froides), crayons dermographiques, eyeliner, cosmétiques cils, faux cils (implants et franges + colle), produits correcteurs sourcils (crayons, fards, gel fixateur), kit teinture de cils noire.
- pour les mains et les pieds : base incolore, laques foncées et claires, vernis nacrés clairs et foncés, vernis pour french manucure, vernis semi permanents (un clair et un foncé).

3. les produits antiseptiques et désinfectants

4. l'outillage et les fournitures nécessaires (dont le petit matériel) suivants :

- coupelles, bol (pour préparation masque), récipient (Ø 25cm pour préparation produits corporels), ciseaux, poubelle de table, spatules crème, spatules épilation, pinces (à épiler, à ongles, à envies...), pinceaux, houppette, éponges, gants éponge, bâtonnets, limes, pied de biche, bloc ponce, polissoir, râpe à pieds, gants de protection, mouchoirs en papier, gazes (2 pochettes 40x40), quelques feuilles de film pour techniques d'enveloppement, rouleau de film étirable.

5. le linge, sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :

- paréo (jetable ou éponge)
- slip jetable
- mules (jetables ou éponge)
- protection des cheveux : bandeau, charlotte ou serviette (jetables ou éponge)
- drap de protection (90 x 200 cm)
- drap de bain
- essuie-mains

- 6. l'attestation** concernant l'utilisation des teintures cosmétiques : l'annexe IV complétée et signée par chaque modèle doit être remise aux membres de jury au début de l'épreuve U41. Chaque candidat doit informer son modèle des risques encourus par l'utilisation des teintures cosmétiques et réaliser une touche d'essai si nécessaire, avant l'épreuve.

Aucun produit de cette liste ne sera fourni au candidat y compris dans le cas d'un oubli ou d'un incident de la responsabilité du candidat.

Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.

L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.

Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.

I. MODALITÉS DE TRANSMISSION RELATIVE A L'ÉPREUVE «SOUTENANCE DE PROJET »

① L'envoi est composé de deux chemises :

1. PREMIERE PARTIE : le support écrit à l'épreuve E6

Selon l'option, il sera soit sur support papier, soit sous format numérique

Elle regroupe l'ensemble des notes de synthèse ou de rapports d'activités professionnelles supports de l'épreuve. Pour chaque candidat, la note de synthèse ou le rapport d'activités professionnelles (en double exemplaire papier option A et B, en un exemplaire pdf option C) sera mis sous enveloppe sur laquelle figureront : le nom du candidat, son numéro d'inscription, le numéro et l'intitulé de l'épreuve, l'option du BTS choisie.

NOTE IMPORTANTE : L'origine scolaire du candidat ne doit EN AUCUN CAS ETRE INDIQUÉE.

Les notes de synthèse et les rapports d'activités professionnelles seront classés par ordre alphabétique et un document récapitulatif mentionnera, pour chaque candidat, la nature du document transmis (note de synthèse ou rapport d'activités professionnelles).

⇒ **Le candidat n'est pas autorisé à se présenter, le jour des épreuves, avec des documents nouveaux, différents ou complémentaires à ceux préalablement déposés/expédiés sur le centre d'examen.**

⇒ **L'évaluation du candidat sera réalisée uniquement à partir des documents déposés/expédiés.**

2. SECONDE PARTIE : les justificatifs de période en milieu professionnel

Elle regroupe l'ensemble des documents attestant l'exécution des périodes en milieu professionnel, conformément à la situation du candidat et au tableau ci-dessus.

Les documents seront regroupés pour chaque candidat et classés par ordre alphabétique.

Une liste alphabétique des candidats de l'établissement sera complétée conformément au modèle présenté en **annexe VII**.

L'absence d'un document devra être indiquée.

② Les établissements d'origine des candidats se chargeront de transmettre les dossiers

Ces documents doivent être DÉPOSÉS (CONTRE REÇU) OU EXPÉDIÉS en recommandé (attention aux délais postaux) au centre d'épreuve de rattachement (selon le lieu d'affectation des candidats pour le
Mardi 03 mai 2022
Cachet de la poste faisant foi – DATE IMPÉRATIVE : ne pas attendre les derniers jours

L'établissement de formation prendra toutes les dispositions utiles et nécessaires afin que l'envoi / le dépôt des dossiers au centre d'examen soit réalisé dans des conditions garantissant leur intégrité et leur non-détérioration durant le transport. Le centre d'examen est chargé d'en assurer la bonne conservation jusqu'à l'épreuve concernée.

Attention: (arrêté du 22/07/2008) : « la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention NV (non valide) à l'épreuve correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet. »

ATTENTION : Si le dossier support de l'épreuve E6 a déjà été présenté lors d'une précédente session, la **note non valide (NV)** sera attribuée au candidat. Il conviendra alors de lui rappeler les termes du référentiel précisant qu'un dossier déjà soutenu ne peut être présenté à une session ultérieure.

La couverture de chaque dossier sera présentée conformément à l'annexe VI.

⇒ Les centres de formation devront s'assurer de la validité des activités présentées, en se référant à la réglementation de l'examen, notamment quant à la durée et au type d'entreprise en lien avec l'option choisie.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2022**

ANNEXE VI - 1 : Page de couverture de la note de synthèse

Nom patronymique : épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance:

.....

E6 : Soutenance du projet – NOTE DE SYNTHÈSE

- | | | |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie |

Titre de la note :

La constatation de non-conformité de la note de synthèse entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de la note de synthèse,
- dépôt de la note de synthèse au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

**BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
Session 2022**

ANNEXE VI - 2 : Page de couverture du rapport d'activités professionnelles

Nom patronymique : épouse :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

.....

E6 : Soutenance du projet – RAPPORT D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- | | | |
|--------------------------|----------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Option A | Management |
| <input type="checkbox"/> | Option B | Formation-marques |
| <input type="checkbox"/> | Option C | Cosmétologie |

Titre du rapport :

La constatation de non-conformité du rapport d'activités entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve E6 correspondante.

Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du rapport d'activités,
- dépôt du rapport d'activités au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.



BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie - Session 2022

ANNEXE VI - Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
Formation Initiale sous statut scolaire	Le livret de stage comportant obligatoirement : - 1 ou 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) ; - les appréciations du (ou des) stage(s). RAPPEL : pour la session 2022, le candidat doit avoir effectué au moins 4 semaines de stage en entreprise.	2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages maximum, si nécessaire complétée par des annexes. La note de synthèse porte sur le stage de 2 ^{ème} année.
Formation sous statut d'apprenti	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes. La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.
Formation continue 1 ^{ère} formation ou reconversion	Idem formation initiale	Idem formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme sur des fonctions relevant du BTS MECP. *Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement. * Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision. Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées.	2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes. Ce rapport présente les activités professionnelles et détaille l'une d'elle.
Au titre de l'expérience professionnelle	Idem formation continue situation de perfectionnement.	Idem formation continue situation de perfectionnement.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.

BTS métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie - Session 2022

ANNEXE VIII

Épreuve E6 – Soutenance de projet

Contrôle de conformité

Nom/ Prénom :

N° inscription :

Centre d'épreuve orale : Lycée

Adresse :

Division des Examens
 et Concours
 Dossier suivi par :
 xxx
 Tel : xxx
 Fax : xxx

Suite à l'examen de conformité des stages, la commission a constaté :

MOTIF DE NON CONFORMITE	PIECES JUSTIFICATIVES
<input type="radio"/> L'absence de dépôt du dossier <input type="radio"/> Un dépôt de dossier hors délai	Justificatif de dépôt de dossier à la date indiquée sur la circulaire inter-académique
<input type="radio"/> l'absence d'un (ou des) document(s) attestant du (ou des) stage(s) effectué(s) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat(s) de stage <input type="checkbox"/> Contrat de travail/ Certificat de travail <input type="checkbox"/> Autres : <input type="radio"/> l'absence de cachet de l'entreprise	Pièces indiquées et/ou décision de positionnement réglementaire
<input type="radio"/> l'absence de semaine(s) de stage (pour la session 2022 : au moins 4 semaines)	Décision de positionnement réglementaire
<input type="radio"/> autre :	

Vous voudrez bien régulariser votre situation auprès de votre centre d'examen avant le en retournant le présent courrier ainsi que les pièces justificatives, à l'adresse indiquée ci-dessus.

En l'absence de ces documents, conformément à la réglementation de l'examen, votre dossier sera jugé non conforme. De ce fait, vous ne pourrez pas être interrogé pour cette épreuve et le diplôme ne pourra pas vous être délivré.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE X

Instructions concernant le livret scolaire des candidats

Le livret scolaire doit être conforme aux modèles ci-joints, selon l'option choisie par le candidat.

- **Recto :**

Tous les enseignements ayant été suivis par les candidats devront faire l'objet d'une évaluation chiffrée, accompagnée d'une appréciation.

L'ensemble des indications, sans exception, figureront sur le livret scolaire.

L'avis du conseil de classe doit **obligatoirement** être notifié selon les trois propositions données ; le pourcentage de chaque catégorie d'avis par section doit également figurer.

- **Verso :**

Le trait épais central correspond à la moyenne de la classe pour la discipline concernée.

Pour chaque discipline et pour chaque candidat, la note considérée correspondra à la moyenne de l'ensemble des notes obtenues au cours des première et deuxième années préparatoires au BTS.

Avec un stylo rouge à pointe fine, l'écart entre cette dernière note du candidat et la moyenne de la classe sera porté sous forme de POINTS sur l'intersection entre la ligne verticale correspondant à la discipline et la ligne horizontale correspondant à cet écart (ex : moyenne de la classe : 9 sur 20, note du candidat : 11 sur 20, écart : + 2 points).

Ces points seront ensuite reliés par une ligne brisée continue tracée à la règle avec un stylo rouge à pointe fine.

POUR LES CANDIDATS REDOUBLANTS (Hors candidats isolés)

Le livret scolaire ne sera complété que pour l'année de redoublement.

ATTESTATION DE STAGE

① Attestation de stage

LOGO DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE
à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale :

Adresse :

☎

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : Prénom : Sexe : F M Né(e) le : ___/___/_____

Adresse :

☎ mél :

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE

Dates de début et de fin du stage : **Du**.....JJ/MM/AAAA..... **Au**.....JJ/MM/AAAA.....

Représentant une **durée totale** de (Nbre de mois / Nbre de semaines) (rayer la mention inutile))

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9).

FAIT A **LE**.....

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

CERTIFICAT DE TRAVAIL
BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Je soussigné (e) M..... agissant en qualité
de..... atteste que M.....
né(e) à.....
est employé(e) dans notre société

depuis le, et ce pour une période de, à échéance du

ACTIVITES DE L'ENTREPRISE :

.....
.....
.....

FONCTIONS OCCUPEES (mention obligatoire) :

.....
.....
.....

Certifié exact
Le..... A.....
Signature du Directeur
Cachet de l'entreprise **(1)**

(1) Cachet obligatoire

BTS

Session 2022

Épreuve facultative– Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

CANDIDAT(E)	Nom et prénom :	
	N° de Candidat :	
Analyse de l'engagement associatif, social ou professionnel		
Organisation lieu de l'engagement:		
Activités réalisées :		
Questions posées :		
NOTE /20 :	<input type="text"/>	
Appréciation globale et Commentaires (justification de la note)		
MEMBRES DE LA COMMISSION :	Date :	Signatures

CRITÈRES D'ÉVALUATION

	TI	I	S	TS
1 – Qualité de la présentation du contexte de l'engagement				
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement				
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement				
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement				
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)				
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens				
7 – Capacité à s'engager dans un collectif				
8 - Qualité de l'argumentation				
9 – Qualité de la communication écrite et orale				

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

DEGRÉ DE MAÎTRISE DES COMPÉTENCES			
TI	I	S	TS
Subit	Exécute	Maîtrise	Est expert
1 - Qualité de la présentation du contexte de l'engagement			
Présente une description succincte partielle ou non structurée	Présente une situation structurée mais sans analyse du rôle de l'organisation dans laquelle l'engagement est effectif	Analyse du contexte en présentant les principales caractéristiques et les missions	Est capable de transférer l'analyse du contexte à d'autres (entreprises, ...)
2 – Précision de la présentation des actions conduites dans le cadre de l'engagement			
Se limite à une activité très restreinte du processus et ne comprend pas les enjeux associés	Appréhende l'ensemble de l'activité, mais sans en comprendre réellement les enjeux associés	Porte un degré d'analyse sur les activités dans le cadre de son engagement en identifiant les contraintes et les enjeux	Présente une analyse des activités effectuées dans le cadre de son engagement en intégrant l'identification des contraintes, des enjeux et les limites des choix. Le candidat est en mesure de formuler des propositions argumentées d'amélioration face à des demandes
3 – Réflexivité sur les acquis issus de cet engagement			
Ne présente pas d'analyse et ne prend pas de distance par rapport aux activités réalisées.	Présente une analyse étroite, peu autonome et limitée à une série d'activités	Sait expliquer en quoi une activité réalisée dans le cadre de son engagement a permis la construction de compétences	Montre le lien entre les activités réalisées dans le cadre de son engagement et développement de ses compétences → Capacité à apprendre de son expérience à faire lien avec les activités du référentiel du diplôme
4 – Capacité à démontrer une persévérance, une capacité d'engagement			
Fait preuve de peu de persévérance, dans des activités peu complexes et routinières.	A su dépasser les difficultés rencontrées et les aléas.	A su dépasser les difficultés rencontrées dans des situations complexes ou déstabilisantes.	Propose des solutions pour améliorer des démarches. → capacité à résoudre des problèmes
5 – Capacité à faire preuve d'engagement vis-à-vis des autres (empathie, adaptabilité interculturelle, intelligence sociale, ...)			
Ne démontre pas un engagement dans des activités variées	Démontre une capacité à présenter les différences culturelles	Démontre une capacité à intégrer les différences culturelles dans ses principes d'action	Démontre une intelligence sociale
6 – Capacité d'adaptation à des situations variées, à faire sens			
Ne présente pas de capacité à prendre en compte ces aspects	Démontre une capacité d'adaptation face à des situations différentes	Sait expliquer en quoi une situation professionnelle a permis la construction de cette compétence	Montre le lien entre situations rencontrées et développement de ses compétences d'adaptabilité. Sait faire sens dans l'analyse de ces différentes activités
7 - Capacité à s'engager dans un collectif			
Ne démontre pas de capacité à s'engager dans un collectif	Démontre de capacités à interagir selon des procédures établies	Démontre une capacité à s'impliquer dans un collectif.	Démontre une capacité à trouver des modes d'action fondés sur un collectif. → Capacité à travailler en équipe
8– Qualité de l'argumentation			
N'argumente pas.	Reste sur les aspects descriptifs de ses travaux	Limite son argumentation aux travaux prescrits	Sait mobiliser les arguments de référence (contraintes, ressources, techniques usuelles, méthodes, ...)
9 – Qualité de la communication écrite et orale			
Ne communique pas	Fait un compte rendu partiel	Explique et fait comprendre	Fait adhérer par des qualités de conviction

**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation *1**

Candidat au brevet de technicien supérieur

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant » :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

**1*

D643-15-1 du code de l'éducation :

« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.

La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.

La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »

**2*

Conformément à l'arrêté du xx septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation